

Jean-Baptiste André Godin à Edward Vansittart Neale, 6 décembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 3 p. (314r, 315r, 316v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edward Vansittart Neale, 6 décembre 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50402>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 décembre 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Neale, Edward Vansittart \(1810-1892\)](#)

Lieu de destination 26, Wilton Street, Manchester (Royaume-Uni)

Description

RésuméSur le testament de Jean-Baptiste André Godin : Godin annonce à Neale qu'il veut par son testament empêcher que ses héritiers dissolvent l'association du Familistère et se partagent sa fortune ; il lui explique qu'après avoir laissé 3 millions à ses héritiers, la loi française l'oblige à leur céder la moitié de sa fortune au moment de son décès ; il lui soumet la rédaction de son testament. Neale a exprimé son souhait de devenir associé de l'Association coopérative du capital et du travail : Godin lui indique que les statuts ne le permettent pas, mais qu'il peut lui céder un titre d'apport de manière à ce qu'il soit enregistré comme membre de l'Association. Il l'informe qu'il a envoyé 75 livres à son chargé d'affaires à Londres pour qu'il suive l'affaire Muller et évoque la possibilité que l'Association s'adresse à lui pour défendre ses droits. Il lui transmet les compliments de Marie Moret.

Mots-clés

[Familistère, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Muller, Otto R.](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
